



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 17 juin 2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six, le mercredi dix-sept juin à dix-neuf heures trente, le Comité syndical du syndicat TRI-ACTION s'est réuni publiquement dans les bureaux du Syndicat, situés ZI rue de Pierrelaye à Bessancourt, sous la présidence de Philippe BARAT.

Présences et quorum

Titulaires présents	Suppléants présents	Procurations	Membres excusés
15	1	0	2

PRÉSENTS : Florent BEAULIEU, Jean-Pierre OBERTI, Hubert MARCHAIS, Patrick PLANCHE, Pascal SEIGNÉ, Lauriane DUGLÉ-DANGUILHEN, Valentin GLACIAL, Martine BERNARD, Pascal DERCHE, Philippe BARAT, Président, Benoît VINCENT, Patrick SICRE, François CAGNON, Marianne HECQUET, Florian CARRÉ, Pascal SMITH, Mme CARRÉ et Philippe ARÈS.

Secrétaire de séance : Martine BERNARD a été désignée secrétaire de séance.

Agents du syndicat présents : Camille HUG (Responsable administration générale, finances et ressources humaines), Laurent MALLARD (Directeur du syndicat), Frédéric BARDAILLE (Directeur adjoint).

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS SYNDICAUX DU 11/03/2026 ET DU 05/05/2026

Les procès-verbaux des séances de mars et mai ont été approuvés à l'unanimité, aucune remarque particulière n'ayant été formulée par les membres présents.

Délibération 2026-12 - composition et désignation des membres de la CCSPL

Exposé : Conformément aux obligations réglementaires applicables aux syndicats, il est proposé de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), composée à parité d'élus et de représentants d'associations extérieures. La commission comprend quatre élus et quatre associations, dont trois associations confirmées : les Fourmies Herblaysiennes, Consommation Logement et Cadre de Vie à L'Île Adam, et Vélo Service à Cergy-Pontoise. Une quatrième association, l'association Val-d'Oise Environnement à Domont, n'a pas encore confirmé sa participation. Les quatre élus proposés sont Lauriane DUGLÉ-DANGUILHEN, Marianne HECQUET, Patrick PLANCHE et Martine BERNARD. La commission se réunit au maximum une fois par an. 01:12

Délibération 2026-13 - Règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux

Exposé : Il est proposé de mettre à jour le règlement intérieur de la CCSPL. La modification principale porte sur le mode d'envoi des convocations et documents, qui passe de l'envoi postal à la transmission par voie électronique (mail ou support numérique). 03:26

Décision : La modification du règlement intérieur de la CCSPL est approuvée à l'unanimité. Aucun vote contre, aucune abstention.

Délibération 2026-14 - Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical du Syndicat Tri-Action

Exposé : Il est proposé de modifier le règlement intérieur du Comité syndical afin de prendre en compte plusieurs évolutions : le passage à la dématérialisation des documents en lieu et place de l'envoi papier, la mise à jour de la terminologie budgétaire avec le remplacement des notions de compte administratif et de compte de gestion par le CFU, et la suppression des comptes rendus au profit de la diffusion de la liste des délibérations assortie du procès-verbal. 04:53

Échanges : Camille HUG précise que la distinction entre compte rendu et procès-verbal est supprimée : désormais, seuls la liste des délibérations et le procès-verbal sont produits. 05:24

Décision : La modification du règlement intérieur du Comité syndical est approuvée à l'unanimité. Aucun vote contre, aucune abstention.

Délibération 2026-15 - Mise en place des commissions

Exposé : Il est proposé de créer trois commissions de travail thématiques, conformément à l'organisation définie avec les quatre vice-présidents et leurs délégations respectives. Ces commissions ont vocation à préparer les dossiers présentés au bureau, dans un esprit de travail collaboratif et non de décision politique. Les délégués titulaires ont été invités à exprimer leurs souhaits de participation. Les suppléants seront associés à la démarche à l'occasion du séminaire prévu le 26 septembre. 05:49

Échanges : Philippe BARAT précise que ces commissions ne fonctionnent pas comme des commissions politiques municipales : elles constituent des espaces d'échange et de travail en amont des décisions du bureau. Il souligne l'importance de ne pas dépasser un effectif de six à sept membres par commission pour garantir la qualité des échanges. Il indique qu'aucune réunion de commission n'est prévue avant le séminaire du 26 septembre, et que les suppléants pourront s'inscrire à cette occasion. Frédéric BARDAILLE rappelle qu'un comité syndical devra être organisé avant le 15 octobre pour délibérer sur l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). 06:46

Décision : La création des trois commissions de travail est approuvée à l'unanimité. Aucun vote contre, aucune abstention.

Délibération 2026-16 - Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets

Laurent MALLARD présente le rapport annuel d'activité du service de collecte et de traitement des déchets, document devant être soumis à l'assemblée délibérante dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice, puis transmis à l'agglomération dans les douze mois. 15:16

Les principaux indicateurs sont les suivants :

- **Ordures ménagères :** 28 595 tonnes collectées, soit 64 % des tonnages totaux, à raison de 230 kg par habitant et par an. Le syndicat se situe en dessous de la moyenne régionale Île-de-France estimée à 270 kg par habitant. Les caractérisations révèlent que 20 000 tonnes sur 30 000 pourraient être traitées autrement : 7 000 tonnes d'emballages résiduels, du verre, 6 % de textiles (environ 1 800 tonnes) et 10 000 tonnes de biodéchets. 18:10
- **Emballages :** 6 500 tonnes collectées, avec une performance de 54 kg par habitant et par an, supérieure à 73 % des EPCI de même typologie. Depuis août 2025, la collecte est orientée vers le

centre de tri de Saint-Ouen-l'Aumône géré par Paprec, en remplacement du centre de Guichainville, ce qui a permis de réduire les coûts de transfert. Le taux de refus de tri est d'environ 25 %, représentant un coût estimé à 271 000 euros en 2024 et près de 400 000 euros en 2024. L'objectif est de descendre en dessous de 20 %, idéalement à 18 %. 17:00

- **Verre** : Tonnage en légère diminution d'année en année, avec une performance supérieure à 80 % des EPCI de même typologie. Des quantités résiduelles de verre sont encore retrouvées dans les ordures ménagères. 32:17
- **Déchets verts** : 2 700 tonnes collectées, avec une variabilité liée aux effets saisonniers. En 2024, une campagne de distribution de bacs ajourés a été menée, représentant un investissement d'environ 1,3 million d'euros, quasi amorti par la suppression de l'achat annuel de sacs kraft (400 000 euros par an). 33:11
- **Encombrants** : 1 240 tonnes collectées sur rendez-vous. Le passage à ce mode de collecte en 2022 a permis de réduire les tonnages de moitié, les flux étant redirigés vers la déchetterie et les filières de recyclage. 34:10
- **Déchetterie de Bessancourt** : 82 600 visites et 9 200 tonnes collectées en 2025. Le coût par passage est passé de 16 à 18 euros il y a cinq à six ans à 12,50 euros aujourd'hui. Le passage de la surveillance par maître-chien (120 000 euros par an) à la vidéosurveillance (10 000 euros par an) a généré une économie substantielle. L'ensemble des filières REP est représenté sur le site. 39:11
- **Biodéchets** : 150 tonnes collectées annuellement auprès de 42 établissements scolaires équipés. 28 points d'apport volontaire déployés sur sept communes. Deux communes, dont Taverny et Bessancourt, ne disposent pas encore de points d'apport volontaire sur leur territoire. Une proposition de communication de proximité et de déploiement d'ambassadeurs sera soumise en septembre. 42:43
- **Bilan matière global** : Production totale de 58 000 tonnes, dont 29 % recyclés, 58 % valorisés énergétiquement ou organiquement, et moins de 1 % enfouis. 51:13

Délibération 2026-17 - Vote du compte financier unique 2025

Exposé : Le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 est présenté au Comité syndical pour approbation. Le budget s'établit à environ 21 millions d'euros en dépenses et recettes. Les dépenses de fonctionnement représentent 95 % du total, les charges de personnel étant inférieures à 4 % du fait de l'externalisation quasi totale des prestations. Le taux de réalisation budgétaire dépasse 90 %. La contribution par habitant s'élève à 114,29 euros, soit nettement en dessous de la moyenne nationale estimée à 140 euros par l'étude Amorce de 2023. L'encours de dette est de 746 000 euros, soit 6 euros par habitant, avec une capacité de désendettement d'environ six mois, très en deçà du seuil d'alerte de dix ans. L'épargne brute s'établit à 1,4 million d'euros, avec un taux d'autofinancement de 183 %, permettant de couvrir intégralement les investissements sans recours à l'emprunt. 57:16

Échanges : Camille HUG présente les principaux indicateurs financiers et souligne la stabilisation des dépenses, avec une évolution inférieure à 1 % entre 2024 et 2025. Elle précise que la structure du syndicat, orientée vers le fonctionnement externalisé, explique le faible niveau d'endettement. Philippe BARAT note que l'excédent de fonctionnement, cumulé sur plusieurs exercices, constitue une réserve permettant d'envisager des investissements futurs, notamment la refonte du site de Bessancourt. Il rend hommage aux élus du mandat précédent pour la qualité de la gestion financière. 59:18

Décision : Le Compte Financier Unique 2025 est approuvé à l'unanimité. Aucun vote contre, aucune abstention. À noter : Le Président s'est temporairement retiré de la salle lors du vote du CFU.

Délibération 2026-18 - Affectation définitive du résultat 2025

Exposé : Il est proposé d'approuver l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2025. Le résultat de clôture s'établit à 18 millions d'euros en dépenses réalisées. Le résultat de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 1 991 000 euros (arrondi), tandis que la section d'investissement présente un déficit, couvert par le virement de l'excédent de fonctionnement. Un réajustement de 3 496,39 euros a été opéré par rapport à l'anticipation du résultat votée lors du budget, en raison d'écritures comptables complémentaires réalisées à la clôture. 58:18

Échanges : Camille HUG explique le mécanisme de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, rappelant que le syndicat ne recourt à l'emprunt que de manière très limitée. Philippe BARAT soulève une question d'ordre chronologique sur la séquence de vote entre l'affectation du résultat et la décision modificative, qui est résolue en réorganisant l'ordre des délibérations. 01:00:58

Décision : L'affectation du résultat 2025 est approuvée à l'unanimité. Aucun vote contre, aucune abstention.

Délibération 2026-19 - Décision modificative n°1 exercice 2026 budget principal

Exposé : Une décision modificative est soumise au vote afin de corriger le budget initial, qui n'intégrait pas les indemnités des vice-présidents, ceux-ci n'ayant pas encore reçu délégation lors du vote du budget. La modification porte sur une ligne de 27 000 euros portée à 30 000 euros au titre des indemnités, compensée par une réduction des dépenses imprévues et par le réajustement de l'excédent reporté de 3 496,49 euros. 09:29

Échanges : Camille HUG présente les ajustements techniques. Philippe BARAT confirme que cette décision modificative est la conséquence directe de l'attribution des délégations aux vice-présidents intervenue postérieurement au vote du budget primitif. 01:03:54

Décision : La décision modificative est approuvée à l'unanimité. Aucun vote contre, aucune abstention.

Délibération 2026-20 - Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'actions

Exposé : Un rapport sur les risques psychosociaux (RPS) a été commandé en 2024 à un cabinet d'études externe. Ce rapport, qui comprend une analyse de la situation des agents et des préconisations d'amélioration, n'avait pas été soumis au vote lors du mandat précédent en raison d'un désaccord du président sortant sur un point relatif aux relations entre les agents et la présidence. Il est proposé d'approuver ce rapport afin de permettre le lancement du plan d'action et la création du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), qui devra être mis à jour annuellement. 01:06:33

Échanges : Philippe BARAT présente le contexte et indique que le bureau a décidé de soumettre ce rapport au comité syndical, considérant qu'il constitue une photographie à un instant donné et qu'il convient désormais de tourner la page et de regarder vers l'avenir. Il souligne l'intérêt de cet outil pour les agents comme pour les élus. Frédéric BARDAILLE rappelle que le Document Unique peut être construit indépendamment des circonstances passées et qu'il sera mis à jour régulièrement. Camille HUG précise que le premier point du plan d'action porte sur l'interdiction de téléphoner au volant dans les véhicules du syndicat, illustrant le caractère concret et opérationnel du document. 01:07:34

Décision : L'approbation du rapport RPS et la création du Document Unique sont votées à l'unanimité. Aucun vote contre, aucune abstention.

Délibération 2026-21 - Avenant n°2 à la convention de coopération avec le syndicat Azur

Exposé : Il est proposé d'approuver un avenant n°2 à la convention liant le syndicat à Azur, délégataire en charge du traitement des ordures ménagères. Cet avenant intègre deux modifications : d'une part, la prise en compte de la baisse temporaire du taux de TVA applicable, ramenée de 10 % à 5,5 % pour l'année 2026 en compensation de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), et d'autre part, la correction d'une erreur matérielle portant sur la date de fin de convention, qui est rectifiée du 30 juin 2030 au 30 juin 2031. 11:43

Échanges : Philippe BARAT rappelle le contexte de la TGAP, dont le montant a fortement augmenté ces dernières années, passant de 3,6 euros par tonne en 2020 à 42 euros prévus en 2030 pour l'incinération, et de 21 euros à 100 euros pour l'enfouissement. Il souligne que la compensation par la baisse de TVA ne vaut que pour une année et ne suffira pas à compenser les hausses futures de la TGAP. Laurent MALLARD confirme que l'économie générée en 2026 est estimée à environ 160 000 euros, mais que dès 2027 l'équilibre sera rompu. Il indique que la seule solution structurelle consiste à réduire les tonnages d'ordures ménagères orientés vers l'incinération. Frédéric BARDAILLE souligne que moins la prévention est efficace, plus les tonnages et donc les coûts augmentent, rappelant que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. 12:01

Décision : L'avenant n°2 à la convention avec Azur est approuvé à l'unanimité. Aucun vote contre, aucune abstention.

Questions Diverses :

Philippe BARAT insiste sur l'importance de corriger un discours erroné parfois tenu par les services techniques municipaux, selon lequel la collecte des emballages serait plus coûteuse que celle des ordures ménagères. Les données présentées montrent que le coût de collecte et traitement des emballages s'établit à 239 euros la tonne TTC, contre 256 euros la tonne pour les ordures ménagères. Ce message sera relayé lors du comité technique réunissant les services des communes membres. 24:39

Comité technique avec les services municipaux

Un comité technique est organisé le lendemain matin avec les services techniques des communes membres. Frédéric BARDAILLE précise que ces réunions, organisées environ une fois par trimestre, ont pour objet de traiter des sujets concrets : gestion des flux de déchets des services municipaux, contraintes de circulation pour les camions de collecte, événements communaux, et communication sur les consignes de tri. Il est proposé que les élus soient informés en amont des ordres du jour via le groupe WhatsApp du syndicat, afin de pouvoir relayer les informations auprès de leurs collègues élus en charge des délégations transverses. 26:17

Dispositif canicule

Laurent MALLARD présente le dispositif adapté aux épisodes de canicule, basé sur les alertes de Météo France. En cas d'alerte orange, la déchetterie ouvre de 8h à 16h et les collectes du matin débutent à 4h30. En cas d'alerte rouge, la déchetterie ouvre de 7h30 à 13h, avec le même horaire avancé pour les collectes matinales. Les collectes du soir ne sont pas modifiées. Une communication a été diffusée sur les supports du syndicat. Philippe BARAT demande que les services de communication des communes soient informés dès réception des alertes préfectorales, généralement transmises la veille à 18h. 01:16:32

Séminaire du 26 septembre

Philippe BARAT annonce l'organisation d'un séminaire le samedi 26 septembre sur le site de Paprec à Saint-Ouen-l'Aumône, ouvert à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants. Le séminaire se déroulera en deux parties : une présentation des informations clés du syndicat et de ses axes

d'amélioration, suivie d'un atelier participatif consacré à la réflexion sur la refonte du site de Bessancourt, qui comprend la déchetterie, les espaces de tri et un projet de ressourcerie. Un repas est prévu le midi. Une visite du centre de tri est proposée l'après-midi pour les participants disponibles. 01:11

Projet de refonte du site de Bessancourt

Philippe BARAT présente les grandes lignes du projet de réaménagement du site de Bessancourt, qui s'étend sur environ quatre hectares, dont une partie classée en espace boisé inconstructible côté Taverny. La zone potentiellement aménageable se situe sur la partie Bessancourt. L'objectif est de construire collectivement un programme et un cahier des charges à soumettre à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Les élus sont invités à visiter le site avant le séminaire. 01:10:22

Visites de sites

Philippe BARAT évoque deux initiatives de visites. D'une part, une présentation individualisée par commune, sur le modèle de celle réalisée avec les délégués de Saint-Leu-la-Forêt, permettant d'analyser les indicateurs propres à chaque ville et d'identifier les problématiques locales. D'autre part, une visite du site de SEPUR à Thiverval-Grignon est envisagée à une date ultérieure : ce site, 100 % autonome en énergie grâce à 11 000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, dispose d'une flotte de camions 100 % électriques et d'un centre de traitement des biodéchets de 15 000 tonnes par an. 01:13

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Président du Comité syndical	La Secrétaire de séance
M. Philippe Barat 	Mme. Martine Bernard 